



Rencontre avec le Directeur Général Adjoint 3 octobre 2023

Le mardi 3 octobre dernier, notre département a reçu la visite d'Antoine Magnant, Directeur Général Adjoint (DGA). Cette visite s'est étalée sur la journée.

Le DGA a tout d'abord rencontré le CSB, qui lui a, pour l'occasion, montré les process de continuation d'activité en cas de situation de crise. Les choses étant extrêmement bien faites par l'Administration, ce « crash-test » n'a pas eu besoin d'être simulé puisque l'intégralité du site de Soyaux était privé de réseau depuis la veille, 15 heures...

Puis ce fut le tour de l'inauguration de l'accueil du CFP, en présence de Mme La Préfète et une délégation de collègues de différents services. Pour l'occasion, l'accueil a été fermé à 11h30... Chacune et chacun se fera son opinion sur la notion de Service Public, démontrée à cette occasion.

L'après-midi a été consacrée à une réunion d'échanges avec les responsables de service, puis la visite de M. MAGNANT s'est clôturée par un temps d'échange avec les OS (à savoir FO et nous-mêmes)

L'entretien a duré 45 minutes environ et un certain nombre de thèmes ont été abordés :

Nous avons tout d'abord remis au DGA un dossier contenant le droit d'alerte intersyndical déposé en août, ainsi qu'un échantillon de la pétition nationale (une centaine de signatures recueillies sur les sites de Soyaux et Angoulême, le jour de sa venue).

Nous en avons rappelé la grande souffrance, les immenses difficultés rencontrées par les collègues ayant eu à affronter la campagne GMBI. En réponse, le DGA a reconnu que l'ensemble de nos griefs était justifié, les mots « excuses » et « remerciements » ont été prononcés. Il a également dit, nous le citons « ça a tenu grâce à l'engagement des collègues »

Ces mots étaient attendus, ils étaient nécessaires mais bien évidemment pas suffisants.

Nous en avons profité pour réaffirmer que les difficultés des rencontrés par les collègues ayant eu à gérer la campagne GMBI n'étaient pas isolées. En effet, tous les services, sans exception, rencontrent des difficultés face à la charge de travail, le manque d'emplois. L'intégralité des agentes et des agents a un haut niveau de conscience professionnelle, un réel sens du service public. Ces difficultés, parfois insurmontables, conduisent à une perte de sens : de ce que nous faisons, de pourquoi nous le faisons et comment nous le faisons.

Nous avons rappelé nos principales revendications : plus de moyens et notamment d'emplois, une revalorisation significative des rémunérations.



Le DGA a apporté les réponses suivantes :

Sur les emplois :

« Les suppressions d'emplois ont été 2 fois moins importantes en 2022 que les autres années ». Doit-on s'en réjouir ? Ou même s'en féliciter ? D'autant plus que M. Magnant lui-même a rappelé que 45 % des emplois ont été supprimés à la DGFIP depuis la fusion. Vous l'aurez deviné, la réponse est comprise dans la question...

« En 2023 et 2024 il y aura des créations nettes, principalement dans le contrôle fiscal et l'informatique ». Soyons prudents avec ces effets d'annonce : que veut dire l'expression « création nette » ? S'agira-t-il de fonctionnaires statutaires ? De contractuel·les précaires ? Combien de suppressions dans d'autres services ?

Sur les services :

« le NRP est terminé, il n'y aura plus de restructurations, les services ne bougeront plus jusqu'à la fin du COM »

Là aussi, prenons cette annonce avec beaucoup de prudence. En effet, c'est bien vite oublier le projet de « SIP de demain » avec le probable transfert du recouvrement vers les PRS ou des services regroupant le recouvrement des impôts et taxes.

C'est aussi passer sous silence la réforme des services de contrôle, expérimentée dans le Rhône. Certes c'est une initiative du DRFIP du Rhône mais rien ne garantit que ce ne soit pas généralisé si l'administration trouve que c'est une réussite. M. MAGNANT a d'ailleurs fait remarquer que les services de contrôle avaient jusqu'alors été épargnés par le NRP...

Sur la rémunération :

Vous le savez, la DG est en pleine négociation avec les OS sur ce sujet. La partie indiciaire (la valeur du point) est de la compétence du politique mais tout le reste (et cela peut représenter 30, 35 % voire plus du montant apparaissant sur votre compte) est entre les mains de la DGFIP.

Le DGA a annoncé que, pour la partie rémunération, 2 volets étaient en négociation :

Une prime « ponctuelle » pour 2023 et une prime pérenne pour 2024 et les années suivantes.

Les négociations étant en cours, nous ne pouvons malheureusement pas vous donner beaucoup plus d'informations.



En conclusion, notre sentiment est mitigé au sortir de cette entrevue.

La personnalité même du DGA, très cash dans ses propos et son attitude, peut surprendre. Ses réponses, sa capacité à contre-argumenter (parfois en détournant le sujet) ne nous ont pas forcément convaincu-es.

Cependant, le but de cette réunion n'était pas de tout révolutionner en 45 minutes mais de faire passer des messages, rappeler nos revendications et nos valeurs, porter la parole et les souffrances des agentes et des agents de la DGFIP, ce que nous avons essayé de faire du mieux possible.

Ont participé à cette entrevue :

François Pouydebasque, Amélie
Blanc et Céline Groussard

